

Séance du : 14 Mars 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt trois le 14 Mars à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : GAUDIN-LEVERT Natacha donne pouvoir à STORNI Cécile, LIOTHIER Céline donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

Absents Excusés : ALLEGRE Sophie, BLAZEVIC Harry, GRANGÉ David

Date de convocation : 08/03/2023

Date d'affichage : 08/03/2023

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du conseil municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret à cette nomination comme le permet l'article L2121-21, dernier alinéa du CGCT
- **NOMME** STORNI Cécile pour remplir ces fonctions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus


